

La Voix des Paysans



Organe de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

et des Unions Syndicales des Paysans de Vendée et Loire-Inférieure

FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES

Siège Social : 5, Rue Cadet - PARIS (9^e)

Action et Organisation Professionnelles

SECRETARIAT GÉNÉRAL :

M. LOISY, à Legé (Loire-Inférieure)

C. C. POSTAUX NANTES 317-05

La propriété privée est un droit naturel pour l'homme. Elle lui est nécessaire pour réaliser sa destinée personnelle, élever sa famille. Elle joue un rôle social et est utile au progrès.

NOTRE ORGANISATION

Nous nous excusons de rappeler à nos amis lecteurs et syndiqués ces détails élémentaires, mais cette petite mise au point est nécessaire par l'ampleur de plus en plus considérable que prennent notre propagande et notre développement.

La Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles (C. F. T. C.) est une organisation nationale et non pas simplement un groupement régional de Syndicats.

Il est donc de l'intérêt et du devoir de tous ceux qui parmi les exploitants agricoles veulent s'organiser en **syndicats séparés** en s'inspirant des principes chrétiens d'orienter leurs syndicats et leurs groupements de syndicats vers notre Fédération.

Nos organisations départementales sont des Unions Syndicales des Paysans, titre adopté pour les organisations de Vendée et de Loire-Inférieure ou bien des **Unions des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles**, formule qui sera adoptée par les organisations actuellement en cours de fondation dans de nombreux départements et dans des régions de France très diverses.

Ces Unions Syndicales des Paysans ou Unions des Syndicats Chrétiens d'Exploitants groupent les syndicats communaux appelés soit Syndicats Paysans, soit Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles qui groupent dans le cadre communal les exploitants agricoles, c'est-à-dire ceux qui tirent leurs principales ressources du travail de la terre qu'ils effectuent eux-mêmes et qui exploitent eux-mêmes directement leur propriété, leur ferme ou leur métairie.

Quels que soient les sophismes et les prétendus arguments qu'essaient péniblement d'échafauder les tenants du syndicalisme mixte, nous savons nous paysans et je dis **nous les vrais paysans** que notre méthode d'organisation est la seule capable de donner des résultats tangibles et la seule capable d'inspirer confiance au monde paysan.

Et cela parce que nous savons ce que répondent les paysans, **les vrais paysans** lorsque dans nos réunions qui ne sont pas des **réunions de comédie** nous leur demandons :

« Est-ce que le syndicalisme agricole tel qu'il a été pratiqué dans le passé a répondu vraiment aux espérances et aux aspirations dans la masse paysanne ?... »

La réponse qui nous est faite est telle que c'est elle qui nous dicte notre foi dans notre méthode et notre optimisme certain dans les destinées de notre mouvement.

J. MARTINEAU,
Président de la Fédération des Syndicats
Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

Nos amis qui désirent de plus amples renseignements sur notre organisation sont priés de s'adresser à
J. MARTINEAU, Président de la Fédération,
Cultivateur à La Bourie de Legé (Loire-Inférieure).

H. ZIRNHELD, 28, Place Saint-Georges, Paris (9^e).

E. LOISY, Secrétaire de la Fédération, à Legé (Loire-Inférieure).

Dans le Syndicalisme

Faut-il faire du replâtrage ou du neuf

I. - Pour le replâtrage

Depuis quatre ou cinq ans, mais surtout en ces deux dernières années, les partisans du replâtrage syndical ont prodigué toutes leurs forces, fait donner toutes leurs troupes pour que soit effectué le replâtrage des vieilles organisations paysannes.

Plus ou moins ouvertement ont

été prônés le renouvellement de l'esprit, la transformation des méthodes, même le rajeunissement des cadres.

Ont été opérées quelques mutations et innovations autour desquelles a été fait grand bruit pour qu'en résultat, sur l'opinion, le maximum d'effet.

Projets et réalisations sont annoncées, chaque semaine et plus

souvent aux paysans, par des journaux et périodiques parisiens, par un ou deux hebdomadaires départementaux, par quelques articles auxiliaires dans les journaux provinciaux. Toutes ces feuilles, et pour cause, enregistrent fidèlement la prose à elles transmise.

Des relations de famille, d'amitié, de voisinage, peut-être des opinions semblables sur d'autres points, amènent, à venir grossir les rangs des propagandistes, des organismes fondés dans un tout autre but.

Aussi, dans nos campagnes pilonnées par les pionniers du replâtrage, inondées des feuilles favorables au replâtrage la plupart des paysans croient le replâtrage nécessaire et suffisant pour solutionner toutes les difficultés, les anciennes doublées des actuelles.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son et n'a idée de critiquer ni la cloche, ni le son. Pourtant...

II. - Pour le neuf

Un étranger à toutes ces manœuvres apprécie, dès la fin de l'année dernière, manœuvres semblables menées pour d'autres organisations que les paysannes.

Il ajoute : « Il est urgent de s'occuper sérieusement des questions agricoles afin de ne pas laisser d'autres doctrines s'implanter davantage dans nos campagnes où elles n'ont déjà que trop réussi. »

Il nous invite à prendre modèle sur la Belgique et la Hollande pour mettre sur pieds d'importantes organisations sociales chrétiennes de classes moyennes.

(Il catalogue dans les classes moyennes les exploitants agricoles, qu'ils soient propriétaires, fermiers ou métayers, ces trois catégories d'exploitants se distinguant des prolétaires parce qu'elles possèdent, en tout ou en partie, leurs outils de travail, le cheptel vif ou mort, les terres qu'elles cultivent, les logements de l'exploitation).

Nous reproduisons une partie de l'article paru dans *La Chronique Sociale de France*, novembre 1937 :

« De belles réalisations partielles ont déjà été commencées : Confédération Française des Professions (C. F. P.); Confédération de l'Artisanat Familial (C. A. F.); Syndicat des Ingénieurs Salariés (S. I. S.); il faut les développer et les compléter.

a) LES OBJECTIONS DE QUELQUES-UNS.

Je sais bien que certains se mettront à dire : pourquoi nous demander encore ce grand effort? Nous avons déjà entrepris tant de choses, nous sommes essouffés, nous manquons d'hommes et d'argent. Pourquoi entrer en concurrence avec certains groupements qui ne sont peut-être pas si mauvais?

(Suite page 2).

Dans les chaintres...

Dédié à ceux qui prétendent que nos syndicats font double emploi et sont des syndicats de lutte de classes.

A Chauché, comme en beaucoup d'autres régions de Vendée, une coutume existe qui, entre boulangers et cultivateurs, permet l'échange de « fournille » et de pain. Pour 100 kilos de chauffage, les boulangers livraient en contre-partie 30 kilos de pain.

Or, les boulangers se sont plaints en disant que la proportion de pain était trop forte surtout à cause de la qualité irrégulière des fagots livrés par les cultivateurs.

Devant cette réclamation, qu'allait faire nos camarades de Chauché?

Se boucher les oreilles et exiger envers et contre tout ce qui était admis sans discussion depuis longtemps?

Non, ils ont dit : allons causer avec les boulangers, discutons ensemble dans une commission mixte et tentons de nous mettre d'accord.

Et l'accord s'est fait, les cultivateurs ont concédé aux boulangers 3 kilos de pain et ont admis que maintenant 100 fagots livrés vaudraient 27 kilos de pain.

Dédié à ceux qui prétendent que

nos syndicats, avec leur caractère local n'ont pas de raison d'être et qu'il font de la lutte de classe...

Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur que nos camarades de Chauché ont admis de perdre 10 % dans l'échange de blé contre les fagots, mais une discussion loyale et sincère les a convaincu que là était le bon droit et la justice, ils n'ont pas hésité.

Ajoutons qu'à la réunion du syndicat nos camarades se sont préoccupés ensuite de la qualité des fagots. Ils ont convenu de la nécessité de veiller plus que jamais à ce que les syndiqués qui veulent obtenir leur dû en toutes choses tiennent à honneur de leur côté des livraisons sérieuses et de bonne qualité.

Cette discussion a donc procuré un triple avantage :

1° Justifier une fois de plus la raison d'être de nos syndicats;

2° Mettre au point une question qui aurait pu être dans la commune une cause de discorde;

3° Rappeler aux intéressés la nécessité de livraisons consciencieuses.

Et, en conclusion, chacun de son côté n'en sera que plus satisfait.

DUBOCAGE.

L'Appel de la Terre aux Pouvoirs Publics

M. Joseph FAURE, Président de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, a remis à M. le Président de la République, à M. le Président du Conseil des Ministres, à M. le Président du Sénat, à M. le Président de la Chambre des Députés et à M. le Ministre de l'Agriculture, l'appel suivant :

« Les membres du Bureau de l'Assemblée permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, institution professionnelle représentant légalement les intérêts généraux de l'Agriculture qui constitue la base fondamentale de l'économie et de la sécurité nationales,

« Traduisent solennellement, devant les Pouvoirs Publics, l'angoisse qui étirent le monde paysan dans son existence familiale, professionnelle et nationale :
« la vie de ses enfants, soldats de première ligne en temps de guerre, est menacée,

« la profession, compromise dans ses facultés de travail et d'épargne, est de plus en plus abandonnée.

« Ils adjurent les Pouvoirs Publics responsables de mettre fin aux stériles luttes partisans et de donner au Pays l'exemple de la concorde civique dont dépendent à la fois le relèvement national et la Paix ».

Propos de Réservistes

Deux réservistes nous envoient les résultats de petites enquêtes faites au cours des dernières périodes.

I. - Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles

Parmi les paysans :

a) Le plus grand nombre ignore nos syndicats. Notre journal n'atteint que nos syndiqués. Les quelques articles parus dans la Presse régionale n'ont point suffi pour révéler notre existence à bien des cultivateurs de Loire-Inférieure et de Vendée.

b) D'autres nous redoutent. Ceux-ci ont entendu dire et redire par nos détracteurs — et nos détracteurs pour la plupart sont catholiques — que nous étions socialistes, communistes, rouges, révolutionnaires. Combien ils ont été étonnés d'apprendre que plusieurs fois nous avions été approuvés et encouragés par l'autorité ecclésiastique. Nous a-t-on indignement trompés sur votre cause, concluaient-ils!

c) D'autres nous attendent mais ne peuvent venir actuellement grossir nos rangs. Si dans quelques quartiers le propriétaire respecte la liberté du fermier, laisse le fermier libre ou de ne pas se syndiquer ou de choisir le syndicat que le fermier préfère, dans d'autres, il n'en est point de même. Dans certaines régions, 90 % sur 10 des fermiers sont tenus d'adhérer au syndicat indiqué par le propriétaire et de faire tout le commerce avec ce syndicat.

II. - Les chemins ruraux

Les Morbihannais racontaient que le député E. Pezet a fait réparer, arranger en sa circonscription près de 100 chemins ruraux, 92, affirmaient les uns, 94 prétendaient les autres. Alors, le service vicinal, le génie rural, les hommes influents même avec la législation actuelle si imparfaite qu'on la proclame, peuvent donc arriver à des réalisations qui seraient aussi opportunes ailleurs qu'en Morbihan. On pourrait s'inspirer de l'exemple et des procédés de M. Pezet, lequel s'applique à faire voter une loi conforme à nos désirs.

III. - Prix de ferme

Les fermiers, après la guerre ou lors des années d'abondance 25, 26, 27 ont vu, bon gré, mal gré, leur fermage en argent transformé par le propriétaire en fermage à moitié fruit, à prix de blé, à prix de blé et viande de bœuf. Lors de la signature du bail les conventions étaient acceptables. Aux propriétaires, elles apportaient de gros avantages. Aussi, certains améliorèrent et réparèrent chemins et logements, d'autres ne firent aucun débours et furent très mal appréciés par comparaison.

Actuellement, ces fermages dont les conditions diffèrent presque avec tous les baux rapportent encore de bonnes rentes au propriétaire et sont quelquefois avantageux, le plus souvent ruineux pour le fermier. Les baux ruineux — il en est un grand nombre — sont la principale cause de l'abandon des campagnes. On parlait d'une région proche d'usines ou vingt-cinq fermes seraient bientôt délaissées. Des baux mieux faits permettraient au fermier de vivre, d'élever une famille et le retiendraient à la terre.

IV. - La chasse et les classes

Certains fermiers ne souffrent aucunement des dégâts faits par le gibier, les chiens et les chasseurs; d'autres les supportent comme une servitude normale; d'autres s'en plaignent amèrement; d'autres en sont exaspérés. Il semble bien aussi que quelques propriétaires exagèrent un peu. Quelques exemples : « Les lapins m'ont mangé trois fois un hectare de blé, cette année. Pour le semer, j'ai demandé de la semence au patron qui n'a pas voulu la payer, dit l'un ».

Un autre : « Sur une pièce de

quatre hectares située près d'un bois, les bêtes nous saccagent régulièrement un hectare de récolte et jamais nous ne touchons un sou d'indemnité. »

Un troisième : « Quand je suis allé chasser les choux dans une pièce de deux hectares, il y en avait un demi-hectare de mangé. Le travail était bien fait. Les lapins prenaient les choux rang par rang sans rien laisser. »

Un quatrième : « Chez nous, un grillage sépare les bois des pièces. Mais les lapins passent sous le grillage. Un matin qu'il n'y avait par chez nous ni propriétaire, ni garde, ni mon père, avec mon frère et deux chiens, j'ai tué dans le coin d'une pièce de froment, vingt-sept lapins. C'est un record. »

Ecoutant ces récits, un malin concluait : Et dire qu'il y en a qui prétendent qu'il n'y a pas de classes dans la paysannerie. Tous devraient reconnaître qu'il y en a deux : l'une qui nourrit les lapins; l'autre qui les chasse, les tue, les mange.

V. - La lutte des classes et la lutte des boutiques

Qu'il reste isolé, qu'il adhère à un syndicat mixte ou à un syndicat séparé, de classe, le paysan ne veut point, ne cherche point, ne prépare point la lutte des classes. Le vieux principe : On doit vivre et laisser vivre, est encore la règle générale. Tous les propriétaires ne sont pas des saints, tous les fermiers ne sont pas des perfectionnés. On pourrait relever des torts et des erreurs dans l'exercice de l'autorité chez les employeurs, dans la pratique de l'obéissance chez les employés. Pourtant, si pour l'observateur attentif il y a quelques foyers de zizanie, ces foyers sont l'exception et règne encore une atmosphère de charité chrétienne dans les relations à la campagne.

Viennent les élections au Conseil municipal, au Conseil d'arrondissement, au Conseil général, à la Députation, même à la Chambre d'Agriculture, le fermier, même s'il n'a pas toujours bail à son goût, vote pour le propriétaire le plus souvent.

Si le paysan ne veut point de la lutte des classes, il ne veut point, il ne comprend point ou plutôt il voit trop et il comprend trop la lutte des boutiques, la lutte entre boutiques. Les agents de maisons qui se recommandent des mêmes chefs, des mêmes directives, d'une même organisation s'entre-déchirent, s'entre-mangent. Le syndicat tendrait-il donc quelquefois à n'être plus qu'affaire de gros sous et marche pied ou piédestal pour quelques administrateurs.

VI. - Les journaux paysans

Un journaliste, fils de journaliste, était mon voisin de lit, un débrouillard, un militant, certains disaient un apôtre.

Avons-nous causé!

Vous, paysans, me disait-il, ce qui fait votre faiblesse, c'est que vous n'avez point ou point assez de journaux à vous, faits par vous, faits pour vous.

Les journaux de puissantes organisations dites paysannes vulgarisent les idées des directeurs de ces organisations, non les idées des paysans. Car, quoiqu'ils l'affirment, personne ne croit que certains propriétaires rentiers de la terre qui se prétendent paysans sont véritablement paysans, cultivateurs cultivant pour reprendre une formule qui fut autrefois et est encore discutée mais exprime une évidente réalité. Non, les rentiers de la terre, même quand ils se disent cultivateurs, défendent les intérêts des rentiers de la terre.

La presse régionale, locale ne recrute point ses principaux actionnaires et ses lecteurs influents parmi les paysans. Aussi, doit-elle travailler dans le goût et dans le sens

que lui indiquent ceux qui la font vivre. Tu vois les conséquences. Le paysan n'a point là encore le soutien, l'appui qu'il serait en droit d'espérer. Car pour certains personnalités, le journaliste ne doit connaître qu'un outil : « la planche » et n'exécute qu'une manœuvre : « le plot ventre ». S'il se permet ou autorise quelques libertés ou libellés qui ne sont pas absolument dans la ligne — je ne dis pas la ligne droite, — pleuvent les remontrances, les menaces de désabonnement et quelquefois les désabonnements. Veux-tu des exemples :

a) Qu'est-ce qu'un journal a senti passer après un article pourtant bien anodin sur les conventions collectives?

b) Un autre a-t-il été ennuyé avec les allocutions familiales. Il lui fallait traiter cette question de manière à contenter les Dorgérisistes, les dirigeants locaux de l'U.N.S.A. et d'autres dirigeants aussi et les trois présentaient des systèmes différents.

c) On parle beaucoup de Marius Gonin, qui vient de mourir. Mon père le connaissait bien. Gonin fonda autrefois des syndicats paysans qui ressemblaient bien aux syndicats chrétiens paysans de Vendée et Loire-Inférieure. Ces syndicats sont morts parce qu'ils ne purent longtemps conserver un journal bien à eux qui les faisait connaître et les défendait.

Vous êtes encore victime de votre éloignement des centres, de l'isolement dans lequel vous tiennent vos travaux. Aussi, connaissez-vous peu ou mal les individus, les personnalités qu'on vous propose ou qu'on vous impose surtout quand celles-ci sont étrangères à votre contrée. Alors, vous n'avez d'autres ressources que de vous en rapporter au journal qui nuance et teinte les gens et les doctrines de manière à les rendre méconnaissables parfois.

Vous risquez-vous à écrire? Apparaît votre manque de culture générale, de formation littéraire. Vous y allez avec trop de simplicité, de rondeur, permettez-moi le mot, de candeur. Alors, contre vous, d'autres qui ont plus de savoir, plus de relations, plus de nuances, plus d'argent et quelquefois roueries et duplicité ont beau jeu!

— Que veux-tu que nous y fassions?

— a) Conservez comme la prune de vos yeux votre « Voix des Paysans ».

b) Si tu veux, je vous aiderai. Tu m'as fait aimer « La Voix des Paysans ». Ici, nous sommes devenus des amis. Tu m'as rendu de grands services. Ne protestes pas. Rentré chez moi, je te rendrai la monnaie. Tes camarades et toi, vous m'enverrez vos notes et observations en vrac et je les retournerai en paquets. Les amis réservistes auront leur rubrique en « La Voix des Paysans », si la direction de « La Voix » le veut bien.

Et nous avons expédié du camp ces six premiers paquets.

Jean DESCHAMPS
et Urbain PINÇON.

Nous souhaitons qu'au début de chaque mois, et au plus tard le 20, beaucoup de Jean Deschamps envoient au Secrétariat, à Legé, leurs enquêtes, remarques, observations, faits intéressants. Le Secrétaire se chargera d'expédier à Urbain Pinçon qui leur donnera la... tournure.
N. D. L. R.



Anglo Place Royale - NANTES
et 17, Rue d'Orléans

HERBORISTERIE - SPÉCIALITÉS
LUNETTERIE - BANDAGES

Produits les meilleurs
Prix les plus réduits

DANS LE SYNDICALISME

FAUT-IL FAIRE du REPLATRAGE ou du NEUF

(SUITE)

Et par peur de l'action, ils proposeraient volontiers une solution facile, mais peut-être paresseuse : Ne pourrions-nous pas, disent-ils, nous contenter de pénétrer certains organismes existants, d'y conduire les catholiques, afin qu'ils y fassent sentir leur influence et empêchent toute déviation regrettable!

b) REPLATRAGE, ILLUSION DANGEREUSE.

Je n'hésite pas à dire tout de suite, et d'une manière très nette, qu'il faut prendre garde à ne pas se laisser entraîner par cette illusion dangereuse. Après avoir commis l'erreur de l'abstention en matière sociale, ne commettons pas maintenant celle d'être dupe.

De nombreuses avances sont faites aux catholiques des classes moyennes, afin de les entraîner dans telle ou telle combinaison ou groupement. Si les catholiques sont si désirables pour d'autres, pourquoi ne pas les conserver chez nous? Sans doute ces catholiques pourraient peut-être exercer ailleurs une influence bienfaisante. Mais ne nous faisons pas d'illusion : Il est extrêmement difficile de transformer une institution reposant sur des principes différents des nôtres. De plus, nous n'obtiendrons jamais de ceux qui détiennent les leviers de commande d'une organisation ayant des visées sociales et politiques déterminées une abdication en notre faveur. Tout au plus concèdera-t-on aux catholiques quelques avantages secondaires pour mieux les tenir et les utiliser.

c) REPLATRAGE, OPÉRATION PRESQUE IMPOSSIBLE.

Je n'aurais peut-être pas parlé aussi nettement, il y a quelques années, mais j'ai été instruit par l'expérience et parfois à mes dépens. Je suis intimement persuadé qu'il est pratiquement presque impossible de transformer une organisation serait-elle même tout-à-fait neutre, en une organisation d'esprit chrétien. Ceux qui pensent autrement ont peut-être un sens très vif de l'apostolat individuel, ils ignorent la valeur, l'importance et la stabilité d'une institution.

d) REPLATRAGE, OPÉRATION GROSSE DE CONSÉQUENCES FACHEUSES.

Une institution neutre et matérialiste (quelle que soit sa tendance : de droite ou de gauche), ne sera jamais une institution chrétienne, ou alors il faudrait la rebâtir entièrement, comme l'on rebâtit une maison que l'on juge inhabitable. Mais, dans ce cas, pourquoi perdre un temps précieux, obliger nos hom-

mes à des manœuvres pénibles et chanceuses, à des heurts inévitables, à encourir l'odieux de prendre la place des autres.

Ceux qui n'ont pas vécu dans le détail du travail journalier la différence essentielle entre une organisation neutre et une organisation chrétienne ne comprendront peut-être pas mon insistance, mais je suis certain que l'avenir me donnera raison.

e) LE REPLATRAGE EST QUELQUES FOIS UN MOINDRE MAL.

Ce n'est pas qu'il faille, pour cela, renoncer à exercer une influence chrétienne dans les groupements neutres. Un catholique doit rayonner son idéal partout où cela est possible. Suivant l'enseignement de S. Thomas, permettre un moindre mal, c'est déjà en quelque manière un bien.

f) POURQUOI PRÉFÉRER LE NEUF AU REPLATRAGE.

Mais il faut bien se convaincre que le meilleur, le plus rapide et le plus facile travail sera fait par l'organisation sociale chrétienne elle-même. Son programme, ses initiatives, ses exemples, ses réalisations entraîneront inévitablement les autres à marcher dans son sillage, car la vérité finit toujours par s'imposer.

Malgré toutes les difficultés de l'entreprise, il n'y a donc pas d'autre solution que de créer des institutions sociales vraiment chrétiennes. Je sais bien qu'il y a beaucoup de choses à faire en même temps. Mais, que voulez-vous, nous n'en pouvons rien si nous vivons en un temps pathétique où les événements se précipitent et où un monde nouveau s'élabore.

Il faut avoir le courage d'y faire face.
Abbé CATRICE.

Conclusion

Nous aussi, instruits par l'expérience, nous faisons entièrement nôtres les idées et les conclusions de l'abbé Catrice.

D'ailleurs, certaine réunion politique récente, certaines conférences entendues depuis un an, l'alliance plus ou moins camouflée avec certains individus, avec certaines ligues et fronts démontrent aux moins avertis que des organisations qui sollicitent les adhésions, les suffrages, les sympathies des catholiques puisent leurs directives ailleurs que dans la morale chrétienne et dans les encycliques des papes. Alors, faisons du neuf!

La Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles.

Lutte de Classe ? Marxisme ?

Lutte de classes, marxisme, des mots qui n'existent pas dans le vocabulaire de nos paysans, que la plus grande partie ignorent. Eh bien! ces mots sont répétés à satiété par une certaine presse syndicale. Pourquoi cela? parce que des paysans pour remédier à la déficience, à l'inaction des dits syndicats se sont groupés et ont formé des syndicats entre eux, et aussi pour cet et raison que partout où ils existent ils fonctionnent à la satisfaction de tous. Cela, paraît-il, c'est de la lutte de classes...

Est-ce que c'est de la lutte de classes quand, par exemple, nous patageons dans la boue de nos chemins, de dire qu'ils sont mauvais et de demander qu'on les répare? Est-ce que c'est faire de la lutte de classes quand nous sommes en lutte perpétuelle avec les éléments, sachant tout le prix de notre travail, de demander un prix rémunérateur dans la vente de nos produits? Est-ce faire de la lutte de classe quand la loi nous concède des avantages, de se grouper pour des achats en commun, en un mot de réclamer

plus de justice et plus de confort, non, mille fois non! La lutte de classes ne serait-elle pas plutôt du côté de ceux qui, à tout prix, veulent maintenir une prédominance, prédominance abusive parfois d'une classe sur l'autre. Est-ce que le paysan qui n'a que ses bras pour assurer sa subsistance, doit être privé de toutes les initiatives et évincé de toute charge publique? Non encore!

Notre mouvement est légitime et quoiqu'on dise ou quoiqu'on fasse nous le maintiendrons envers et contre tout. De plus, nous sommes libres d'adhérer à l'organisation de notre choix, et si nous en avons fait une c'est parce que là, nous avions toute garantie d'indépendance et aussi pour nos idées, garantie que nous n'aurions nulle part ailleurs. De plus, qu'on se tranquillise, la lutte de classes ne viendra jamais de chez nous, nous ne serons jamais les disciples du marxisme, car nous avons des conceptions plus hautes que cette idéologie qui n'a de base que la matière.

E. BRETAUD.

LA VIE SYNDICALE

VENDEE

Challans

Le dimanche 1^{er} Mai, une réunion syndicale aura lieu à Challans à 10 heures légales, salle de la Mairie.

M. BEILLEVAIRE, secrétaire général de l'Union régionale de la C. F. T. C. à Nantes, parlera du syndicalisme chrétien en général et Jean MARTINEAU, cultivateur et président de la Fédération, de son application en agriculture.

Tous nos amis et sympathisants sont priés d'y assister et d'y amener leurs camarades.

Chauché

Une entrevue a eu lieu entre le syndicat et les boulangers au sujet de l'échange de pain contre de la fournille.

Les boulangers faisant valoir le fait que certains cultivateurs livrant de ce chauffage en qualité inférieure ne correspondait pas avec le prix du pain, et ont demandé qu'une diminution de 6 kilos de pain sur trente soit consentie par les cultivateurs sur cent fagots de chauffage.

Après une amicale discussion entre le syndicat et les boulangers de la commune, il fut décidé et accepté des deux parties qu'une diminution d'un pain de trois kilos serait consentie de la part des cultivateurs.

Le syndicat demande à ce sujet à tous les adhérents que pour le bien commun, chacun s'efforce à l'avenir de livrer de la marchandise de qualité irréprochable et que l'on ne se serve plus de cet argument pour empiéter sur une coutume acquise.

La prochaine réunion aura lieu comme de coutume, le deuxième dimanche du mois. Les adhérents sont priés de faire tout leur possible pour y assister. Le Bureau.

Froidfond

En raison de la réunion qui aura lieu à Challans, le premier mai, notre réunion mensuelle qui devait avoir lieu ce jour, est remise à une date ultérieure.

Une deuxième conférence aura lieu le même jour à La Garnache, au café Chauvet près du Calvaire après la grand-messe. Tous les adhérents sont invités à assister à l'une ou l'autre de ces réunions, et en particulier à cette dernière afin de convaincre si besoin est nos camarades qui seraient encore hésitants sur l'utilité de notre organisation professionnelle, et les aider par nos conseils à faire les premiers pas dans le syndicalisme Paysan chrétien. A. PONTOREAU.

LOIRE-INFÉRIEURE

Au sujet de la fièvre aphteuse

Les réponses de nos Parlementaires

En réponse à notre lettre adressée aux Parlementaires de la Loire-Inférieure, relative à l'extension de l'épidémie de fièvre aphteuse, et aux secours à apporter aux sinistrés, nous avons reçu les réponses suivantes :

Députés : MM. Comte H. de Montaigne, E. Bardoul, De la Ferronnays, Le Cour-Grandmaison, Pageot, Thieffaine, Du Tertre de la Coudre.

Sénateurs : MM. L. Linyer, De Juigne.

Les Essarts

Réunion du 3 Avril 1938

Au début de la réunion, communication fut donnée du prix des engrais et maïs de semence.

La question du tarif de maréchalerie fut ensuite abordée. Devant les hausses successives que viennent de subir les ferrures, et en particulier depuis le 1^{er} avril, tous les adhérents protestent énergiquement.

Une délégation fut nommée pour discuter avec les maréchaux afin d'obtenir de meilleures conditions.

Tous les syndiqués soucieux de leur intérêt sont instamment priés d'assister à la prochaine réunion afin de conclure un accord sur ce point.

**

La question de vente du bétail fut ensuite étudiée. Nos camarades présents constatant les inconvénients et la néfaste habitude de vendre le bétail à l'écurie, décident qu'à l'avenir une propagande intensive soit effectuée en vue de mener le plus de bétail possible aux foires de la région, notamment les bêtes de viande.

Il sera demandé à nos camarades des syndicats voisins de faire également le nécessaire pour conduire leur bétail aux foires de la région : L'Oie, L'Herbergement, Les Essarts, Belleville, La Roche-sur-Yon.

De cette façon, nous verrons des marchands de Cholet, de Nantes, et même de plus loin enlever notre bétail.

**

Réunions le premier dimanche du mois, à 9 heures, au lieu habituel. En raison des questions importantes à discuter, les adhérents sont priés d'y venir nombreux.

E. CHAILLOU.

Les Lucs-sur-Boulogne

Prochaine réunion dimanche prochain premier mai à l'heure habituelle. Prière aux adhérents de faire tout leur possible pour y assister.

P. BOUSSEAU.

Saligny

Notre réunion s'est tenue comme à l'habitude, le premier dimanche du mois devant un nombre un peu trop restreint de syndiqués.

Après communication du prix de diverses variétés de maïs, une importante commande a été faite.

Notre prochaine réunion aura lieu le 1^{er} mai. A cette réunion, nous remettrons à chacun une carte confédérale et cela, du fait de notre adhésion à la C. F. T. C. Cette carte ne sera remise qu'au lieu de la réunion. Rendez-vous est ainsi fixé à tous au dimanche 1^{er} mai. Il y aura aussi quelque chose de très important à vous faire connaître. Le Bureau.

Legé

La Vie Syndicale

Conseil d'Administration. — Le Conseil d'administration s'est réuni le dimanche 24 avril, à 9 heures, hôtel Yon.

La situation générale de notre syndicat a été examinée sous tous ses aspects. Il a été décidé d'intensifier malgré toutes les difficultés, notre propagande et de travailler dès maintenant à la préparation de la campagne 1938-1939.

La direction générale suivie par le syndicat a été approuvée par le Conseil qui a renouvelé sa confiance au bureau.

Le trésorier, P. Forgeau, et le secrétaire, E. Sauvaget, ont présenté le compte détaillé de la situation financière du syndicat. Leur rapport a été approuvé par le Conseil et sera soumis à la prochaine assemblée générale.

Il a été décidé qu'une assemblée générale du syndicat aurait lieu le dimanche 8 mai.

En vertu de ses pouvoirs réguliers, le Conseil a dû statuer sur le cas d'un membre du Syndicat paysan de Legé.

Par 5 voix contre 4 sur 9 votants, le Conseil, repoussant la nomination d'une commission d'enquête, s'est prononcé pour une décision immédiate.

Par 8 voix contre 1 sur 9 votants, le Conseil a décidé qu'à dater de ce jour, et cela en application de l'article 5 des statuts, M. Paul Vriand, cultivateur aux Dronnières en Legé, était exclu du Syndicat paysan de Legé.

Assemblée Générale

L'assemblée générale de notre syndicat aura lieu le dimanche 8 mai, à 9 h. 30 précises, salle de l'hôtel Yon.

Il faut que tous les adhérents soient présents et tous à l'heure.

Ordre du jour : Situation générale et financière de notre syndicat;

Une causerie sera faite par J. Martineau, sur : « La vérité sur le syndicalisme agricole ».

Le Secrétaire : E. SAUVAGET.

La Chapelle-Basse-Mer

Nos réunions des derniers mois, malgré un nombre de syndiqués toujours trop restreint, ont marqué beaucoup d'activité, notamment en ce qui concerne la question des petits pois en vue de la prochaine récolte. Une étude très sérieuse fut faite et un prix de revient très moyen établi, qui sera soumis par la suite à la commission compétente. Quant aux transactions commerciales, les premiers pas sont faits et des bénéfices appréciables ont récompensé les efforts apportés, ce qui fait espérer par la suite du bon travail de ce côté. Il serait cependant à souhaiter pour faciliter la tâche et aider le bureau, qu'à toutes les réunions — une fois par mois — tous les syndiqués fassent acte de bonne volonté en y assistant. C'est par ce moyen que pourra se faire un travail efficace et que notre Union se fera sentir de plus en plus utile.

Tous sans manque au rendez-vous du dimanche 8 mai à l'heure et au lieu habituels. P. T.

La Regrippière

Les cultivateurs de la commune, désireux de mieux connaître les syndicats paysans chrétiens, organisaient une réunion pour le dimanche 3 avril. Ils firent pour cela appel à Jean Martineau, cultivateur et Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens d'Exploitants Agricoles. La réunion eut lieu à la mairie, et c'est devant une salle archicomble que le conférencier exposa très clairement pendant près de deux heures les principes, les méthodes et la doctrine des syndicats paysans chrétiens affiliés à la C. F. T. C. J. Martineau démontra pourquoi

Un Syndicat d'Exploitants Agricoles à Madagascar

Depuis quelques mois, à chaque parution de *La Voix des Paysans*, un petit paquet de journaux partait bien loin, au delà des mers vers la grande île de Madagascar.

C'était que là-bas, comme dans la France métropolitaine, chez les travailleurs de la terre, on avait senti l'urgente nécessité de se grouper en organisations solides basées sur les principes chrétiens qui sont ceux de nos organisations.

Et nous avons aujourd'hui la joie d'annoncer à tous les lecteurs de *La Voix des Paysans* que nous avons reçu récemment la demande d'affiliation et les statuts du *Syndicat des Agriculteurs et Éleveurs de la région de Tananarive*. — Madagascar.

Siège Social : Etablissement des frères du Sacré-Cœur, Avenue Grandidier, Tananarive-Ville.

Bureau : Président : Marcel RE-NAIVO;

Vices-Présidents : Jean VERDELLET, Paul RAZAFINJATO;

Secrétaires : Georges RAKOTOBE, Michel RABARY, Auguste RAZAFINTSALAMA;

Trésoriers : Philippe BRUN, Joseph RABETRANO.

C'est avec une profonde satisfaction et une légitime fierté que nous voyons venir à nous ce premier syndicat des Exploitants Agricoles de Madagascar.

A tous nos camarades travailleurs de la terre de la grande île Française, qu'ils soient blancs ou de couleur, nous adressons nos souhaits de cordiale bienvenue dans les rangs de la Fédération.

La Voix des Paysans.

Deux poids et deux mesures

Nous lisons dans « *La Croix* » du 12-4-38 :

1^o « La C. F. P. (Confédération Française des Patrons catholiques) tient en ce moment d'importantes journées d'études :

« Dans la première, elle a précisé ses positions.

« M. René Moreux, directeur des « Etudes économiques, trace la doctrine de la Confédération générale du Travail, organisation nettement marxiste, luttant pour la disparition du patronat. Au programme révolutionnaire de la C. G. T., la C. F. P. oppose les réalisables hardies de son programme constructif. M. René Moreux déclare que les patrons catholiques sont prêts à collaborer loyalement avec leurs ouvriers, même cégétistes, mais qu'ils ne leur accorderont jamais le monopole de la représentation du travail. »

Où vont donc prendre leurs directives certains patrons et propriétaires catholiques qui combattent obstinément et les syndicats d'ouvriers agricoles C. F. T. C. et les syndicats chrétiens d'exploitants agricoles C. F. T. C. ?

2^o M. Zamanski, président de la C. F. P., décrit les origines de la C. F. T. C. et son programme inspiré du catholicisme social. Il recommande aux membres de la C. F. P. de constituer localement avec la C. F. T. C. des Commissions mixtes pour élaborer des solutions en commun et éventuellement régler les conflits. Grâce à leur idéal commun, la C. F. P. et la C. F. T. C. peuvent promouvoir un programme constructif d'organisation professionnelle.

Dans l'agriculture comme dans l'industrie et dans nos régions composées en majorité de catholiques, bien plus facilement qu'ailleurs, pourraient être constituées entre des organisations agricoles C. F. P. (si l'on voulait bien en fonder) et les syndicats d'ouvriers et d'exploitants agricoles C. F. T. C. des Commissions mixtes pour élaborer des solutions en commun et éventuellement régler les conflits. Mais d'aucuns croiraient perdre, en adoptant ces organismes et cette méthode, une influence qu'ils veulent garder à eux, pour eux tout entière et les leviers de commande dont ils prétendent se réserver le monopole.

Les directives des organisations catholiques peuvent très bien être adoptées aux organisations paysannes lorsque surtout ces organisations paysannes sont composées de catholiques ou tout au moins de gens respectant la morale chrétienne. U. P.

les cultivateurs doivent s'unir en véritables syndicats professionnels, seuls capables de défendre les intérêts de la profession et de la classe paysanne.

« Nous voulons, dit-il, défendre nos intérêts menacés. Nul mieux que nous n'est qualifié pour le faire... »

« Nous savons qu'à côté de nous d'autres ont également des droits que nous reconnaissons loyalement, et c'est dans un esprit de justice et de charité que nous voulons collaborer avec toutes les classes et professions intéressées à la vie agricole. »

Les cultivateurs présents approuvèrent par leurs applaudissements, cette formule du syndicat professionnel, attendue, dirent-ils, depuis longtemps, et près de quarante d'entre eux formèrent un syndicat communal auquel il convient tous leurs camarades.

La Remaudière

Le dimanche 3 avril, l'Union Syndicale des Paysans de Loire-Inférieure, sur la demande de plusieurs cultivateurs de la commune, organisait une réunion destinée à faire connaître cette organisation.

A l'issue de la première messe, malgré l'heure matinale, un bon nombre de cultivateurs se pressaient en la salle Saint-Michel, mise obligamment à leur disposition.

En une causerie toute amicale, Jean Martineau, cultivateur, définit d'une façon claire les méthodes, les principes et la doctrine de l'organisation syndicale chrétienne.

Après cet exposé, les cultivateurs présents n'hésitèrent pas à constituer sur le champ un syndicat communal auquel viendront se rallier tous les cultivateurs soucieux de défendre leurs intérêts matériels et moraux dans le bon ordre et dans la paix.

Saint-Julien-de-Concelles

Compte-rendu de la réunion du 10 Avril

L'assemblée fut mise au courant de la décision du Conseil Municipal pour la construction des routes qui sont demandées; elles sont groupées pour former un plan d'ensemble. Les plans et devis de chacune d'elles seront établis gratuitement par le génie rural, qui se charge d'obtenir du Ministère de l'Agriculture une subvention de 38 % du prix de revient. Il est admis que les routes qui seront construites les premières seront celles qui ont bénéficié des plus fortes souscriptions proportionnellement au prix du devis.

Des exceptions sont prévues pour les villages particulièrement désavantagés.

Ensuite, la ristourne sur le blé de semence fut payée aux intéressés.

Notre prochaine réunion aura lieu le 8 mai aux heures et lieu habituels. A cette réunion, prise des commandes pour l'arseniade de plomb. Le Bureau.

Le Congrès des Syndicats Chrétiens d'Ouvriers Agricoles à Paris le 13 Mars

De ce Congrès, le dernier numéro de *La Voix des Paysans* a donné un compte rendu détaillé et publié les résolutions importantes qui y furent adoptées.

Aimablement invité à ce Congrès par nos amis de la Fédération des Ouvriers Agricoles, j'ai accepté d'y représenter les Exploitants. C'était d'ailleurs pour moi, outre le plaisir de rencontrer à nouveau les sympathiques amis que sont les dirigeants ouvriers agricoles une occasion particulièrement opportune de prendre contact avec des militants dévoués du milieu paysan venus de tous les coins de la France. Depuis nos voisins et amis de Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire en passant par l'Ille-et-Vilaine, la Manche, le Nord, la région parisienne on se retrouvait avec ceux de l'Est, de la région Lyonnaise et du Midi.

Des rapports très bien faits, sérieusement étudiés, fortement documentés qui m'intéressèrent tous au plus haut point et dont certains même, je dois le dire, m'émerurent. J'ai pu apporter à différentes reprises l'avis des exploitants et j'ai constaté avec un vif plaisir combien nos vues étaient identiques sur la plus grande partie des questions agricoles : conception du véritable syndicalisme, revalorisation des produits du sol, allocations familiales, lutte contre toutes les causes qui provoquent la désertion des campagnes, etc... que de points pour lesquels ouvriers agricoles et exploitants peuvent et doivent mener une action commune.

Les ouvriers agricoles connaissent nos difficultés, ils savent nos peines. Nous savons, nous aussi, combien leur situation a besoin d'être améliorée. Nous avons besoin d'eux comme ils ont besoin de nous. Sachons mutuellement nous comprendre et nous aider. Oui, aimons-nous, aidons-nous et de concert travaillons à améliorer la situation du monde paysan.

Dans le climat de la C. F. T. C., cette entente et cette action communes seront faciles. J'en ai eu la preuve par ce spectacle du congrès des ouvriers agricoles. Je suis revenu très satisfait de tout ce qu'il m'a été donné de voir et d'entendre et je souhaite que se renouvellent ces rencontres si profitables à tous et si reconfortantes.

J. MARTINEAU.

ÉCHANGES Blé-farine, farine-pain et blé-pain

M. le Préfet du Morbihan a pris un arrêté en date du 21 mars 1938, remplaçant celui du 8 octobre 1934, en vue de la réglementation de la mouture à façon et des échanges.

Nous tenons à en donner les dispositions essentielles :

Art. 2. — Echange de blé contre de la farine. — Pour 100 kgs de blé, le meunier devra remettre à l'échangiste 70 kilos de farine panifiable réglementaire et 28 kilos d'issues. La rémunération du meunier sera de 15 francs au maximum par quintal de blé, plus la taxe à la mouture pour les moulins assujettis.

Art. 3. — Echange de farine contre du pain :

a) Pour 100 kilos de farine, le boulanger devra remettre à l'échangiste 128 kilos de pain pesé. La rémunération du boulanger sera de 72 francs au maximum ;

b) Pour 100 kilos de farine, le boulanger fournira 101 kilos de pain pesé, sans rémunération aucune de la part de l'échangiste.

Art. 4. — Echange de blé contre du pain. — Pour 100 kilos de blé, l'échangiste recevra 89 kilos 600 de pain pesé et 28 kilos d'issues et paiera au boulanger une prime de mouture et de cuisson de 65

francs au maximum, plus la taxe à la mouture, si cette mouture à été faite dans un moulin assujetti.

Art. 8. — Les primes de mouture et de cuisson s'entendent pour le blé et la farine, rendus à la meunerie ou à la boulangerie.

Art. 9. — Le boulanger échangiste pourra appliquer l'une ou l'autre des méthodes sus-visées, et en aucun cas ne pourra se faire payer d'une quantité en espèces et d'une quantité en nature par l'échangiste.

N. B. — Nous n'avons point eu connaissance d'arrêté semblable pour nos départements de Vendée et Loire-Inférieure.

Ceux qui pratiquent l'échange sous l'une des formes indiquées voudront bien nous transmettre leurs observations.

Nous indiquerons, d'après ces observations, dans quelle mesure un tel arrêté paraît souhaitable dans nos départements avec ou sans modification.

N. T.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICILES EN LOIRE-INFÉRIEURE

Le Comité d'entente des allocations familiales de la Loire-Inférieure, prévu par l'arrêté ministériel du 8 décembre 1936, s'est réuni le 21 mars 1938.

Après avoir examiné la situation des deux Caisses de compensation, il a été amené à constater que de nombreux employeurs assujettis à la loi du 11 mars 1932 ne se sont pas encore conformés aux prescriptions légales auxquelles ils sont astreints.

Il rappelle :

a) Que la loi sur les allocations familiales est en application depuis le 1^{er} juillet 1937 ;

b) Que tout exploitant ou employeur utilisant des salariés et rémunérant par 75 journées de travail au moins, doit s'inscrire à une Caisse d'allocations familiales et y verser ses cotisations ;

c) La loi étant basée sur le principe de la compensation l'employeur qui ne remplit pas ses obligations porte préjudice à celui qui effectue des versements réguliers à la Caisse dont il relève.

Le Parlement doit étudier prochainement les améliorations qui doivent être apportées à la loi sur les allocations familiales, mais on ne saurait prendre prétexte des imperfections de la législation actuelle pour ne pas remplir les obligations qui en découlent. En attendant les décisions qui seront prises, le Comité d'entente a décidé de maintenir pour le trimestre en cours les taux des cotisations appliqués pour le trimestre précédent et qui demeurent ainsi fixés :

Première catégorie : Hommes de plus de 16 ans : 1 franc par journée de travail.

Deuxième catégorie : Enfants de moins de 16 ans : 0 fr. 50 par journée de travail.

Troisième catégorie : Femmes : 0 fr. 50 par journée de travail.

FIÈVRE APHTEUSE

SECOURS POUR PERTES RÉSULTANT DE LA MORTALITÉ

Le décret du 1^{er} avril 1938 prévoit l'attribution de secours aux agriculteurs ayant subi des pertes par mortalité du fait de la fièvre aphteuse.

Des instructions et des imprimés ont été adressés dans chaque Mairie pour mettre à même les intéressés de présenter leurs demandes.

A cette occasion, l'attention des cultivateurs est instamment appelée sur les délais impartis par le décret pour présenter ces demandes. Celles ayant trait aux pertes du 1^{er} mai 1937 au 3 avril 1938 doivent, en effet, être déposées à la mairie du siège principal de l'exploitation avant le 3 mai 1938, dernier délai.

La Défense des Protecteurs de Pois

La Voix des Paysans a déjà parlé plusieurs fois des démarches entreprises pour la défense du marché des petits pois, mais il nous semble nécessaire aujourd'hui de faire le point.

A la dernière entrevue que nos délégués ont eue avec le Président des fabricants de conserves, celui-ci avait accepté de rassembler ses collègues en vue d'une rencontre avec nous.

En janvier, chaque syndicat paysan de la région nantaise nommait un délégué permanent à la commission chargée de s'occuper de l'affaire.

Le 11 février, quelques camarades étaient invités à une réunion ayant pour but de constituer un syndicat de producteurs de légumes pour la conserve.

Cette invitation émanait du Syndicat Central des Agriculteurs de Loire-Inférieure et était signée de son directeur, M. Faivre.

Nous aurions pu nous étonner qu'un syndicat, vieux d'un demi-siècle, s'aperçoive seulement cette année des difficultés que rencontrent les producteurs de légumes et nous demander si ce groupement n'était pas simplement créé pour faire échec à notre initiative.

Mais nous avons pensé que, dans l'intérêt des cultivateurs, nous devions faire taire toute susceptibilité, et le 18 février, j'écrivais à M. Faivre pour lui exprimer notre désir d'entrer en rapport avec le nouveau syndicat.

Sans préjuger de son importance, nous lui offrions d'étudier ensemble les revendications à présenter aux conservateurs.

Le 26 février, je reçois la visite de M. de Frémont, président du syndicat en question. Je le mets au courant des démarches entreprises et lui promets de le prévenir de notre prochaine entrevue avec le syndicat des fabricants de conserves.

Or, celui-ci, pendant qu'il recule le plus possible la date de notre rencontre, prend contact avec M. de Frémont.

Le 20 avril, je reçois une lettre, où M. Garnier, son président, m'exprime son désir de n'avoir de rapport qu'avec un seul syndicat qui serait, de préférence, le syndicat des producteurs de légumes pour la conserve.

Le même jour, j'ai la visite de M. de Frémont, qui m'invite de nouveau à rentrer dans son groupement et m'offre une place dans la commission qui doit être constituée le samedi suivant.

Il prétend que son syndicat, parce qu'étant spécialisé, doit avoir le monopole de la représentation des producteurs de légumes.

C'est un argument que nous aurions fort bien pu utiliser nous-mêmes en baptisant notre commission: Syndicat des Producteurs de Pois, mais il nous répugne d'amener l'eau à notre moulin par des voies détournées.

Certes, le syndicat spécialisé a des avantages nombreux : il devrait permettre de réaliser l'unanimité, il arrache le syndicat agricole à sa routine commerciale et le replace sur son véritable terrain, la défense professionnelle, il exige de ses dirigeants plus de compétence et plus d'allant, enfin, dans le cas qui nous occupe, il permettrait, peut-être, d'arriver à une standardisation des produits et à l'établissement d'une marque d'origine.

Aussi, ce n'est pas par un stupide amour-propre d'auteur que nous n'avons pas voulu abandonner la défense des producteurs de pois.

Le S. P. L. C. ne nous semble pas offrir suffisamment de garantie d'indépendance et ce n'est pas la personnalité de son président, si sympathique qu'il soit, ni les faveurs que lui accordent les conservateurs qui pourront nous rassurer sur ce point.

Le syndicat mixte est particulièrement dangereux quand il a pour but de lutter contre des industriels et des commerçants et il aurait été

bien inutile de donner tant de mal pour fonder des syndicats paysans pour y revenir aussitôt.

De plus, il faudrait savoir où l'on entre. Nous avons pour principe de prendre le bon où il est et d'où qu'il vienne.

Les dirigeants du S. P. L. C. (M. de Frémont est administrateur du Syndicat Central et M. Elvère président du Front Paysan) appartiennent à des formations qui ont combattu systématiquement toutes les initiatives gouvernementales.

Le jour où la loi sur les conventions collectives de vente sera appliquée à l'agriculture, quelle sera leur attitude? Chercheront-ils à en redresser les erreurs et à en utiliser les bons côtés? ou bien combattront-ils avec le même parti-pris que leurs amis ont mis à attaquer l'office du blé?

Nous n'en savons rien et c'est pourquoi nous croyons plus sage de conserver notre indépendance.

Nous sommes toujours prêts à collaborer, mais nous entendons bien ne pas nous laisser évincer.

Georges VIVANT.

Les Machines à Coudre "STELLA" garanties 10 années contre tous vices de construction, adoptées par les Pupilles de la Nation, plus de 3 millions en usage dans le monde entier, plus de 25 modèles livrables à lettre lue. Dep. 495 fr.

LES CYCLES "STELLA"
LES TANDEMS
LES TRICYCLES
LES ÉCRÉMEUSES

Fabrication soignée. Garantie sur facture. La marque la plus vendue dans l'Ouest à des prix défiant toute concurrence, étant donné la qualité.

FONTENEAU, fabricant, Nantes, Angers, St-Nazaire.

Unissons-nous!
Groupons-nous!
Défendons-nous!

TISSUS - CONFECTIONS

Jules GARNIER
Place du Marché - LEGÉ

Grand choix de COMPLETS pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Prix défiant toute concurrence

RAYON MARIAGES le mieux assorti de la Région
Spécialité de beaux Tissus noirs pour Robes et Manteaux

T.S.F., Phonos, Disques

CENTRAL-RADIO

35, rue de Verdun
Tél. 112-98

VENTE - LOCATION
ÉCHANGE - RÉPARATIONS

LOCATION DE HAUTS-PARLEURS POUR REUNIONS

ÉLECTRICITÉ

S^{te} ÉLECTRIQUE DE L'OUEST

10 bis, rue Copernic
Tél. 142-77

Toutes installations électriques
— LUSTRIERIE —

LA QUALITÉ
des Produits de la Ferme
La Santé des Plantes

s'obtiennent par

LA POTASSE
D'ALSACE

Renseignements Gratuits :

Bureau d'Etudes sur les Engrais
5, Place du Commerce - NANTES

A L'AUTOMNE EN HIVER
sur vos blés...
sur vos prairies...

mettez de l'

AZOTE

AU PRINTEMPS EN ÉTÉ

Bureau de Renseignements Agricoles :
5, Rue Anizon - NANTES

PLANTS DE POMMES DE TERRE DU FINISTÈRE
Magasin à SCAER (centre de triage)

BLÉS DE SEMENCE DU NORD

Joseph BIDAUD, NANTES
115, Rue de Rennes 115
déjà fournisseur de groupements de l'U. S. P. V.

DÉJEUNEZ à NANTES
AU RESTAURANT DES GRANDS MAGASINS

DECRÉ

Le Gérant : J. GRASLAND. La Roche-sur-Yon — Imp. Vendéenne.